

## ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 2022

- Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu la décision d'agrément n° PSC1-1805 B 04 du 15 mai 2018 autorisant la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme à délivrer la formation à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » conformément aux référentiels internes de formation de certification présentés ;
- Vu l'affiliation du Centre de Formation en Prévention et Secourisme à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme en date du 19 juin 2009 sous le numéro 5173 ;
- Vu la formation continue de Monsieur Florian AUBERT – Formateur de formateurs – au SDIS de la Savoie (73) – en date du 06 janvier 2022 ;
- Vu la formation continue PAE FPSC de six heures réalisées en date du 21 janvier 2022 à Chambéry (73) ;

Le formateur de formateurs atteste que

**M. Laurent SAEZ**

**né le 04 septembre 1972 à Montreuil (93)**

- a suivi une session de formation continue relative sur l'unité d'enseignement :
  - « **pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques** » (FPSC) ;
  - « **prévention et secours civiques de niveau 1** » (PSC) ;

qui s'est déroulée le 21 janvier 2022 à Chambéry (73).

- Ses compétences de formateur en prévention et secours civiques (FPSC) et sauveteur (PSC1) peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre 2022 inclus sous l'égide d'une association agréée ou un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Ayn, le 24 janvier 2022



Le formateur de formateurs Florian AUBERT